



LOI N° 2013/015 DU 16 DEC. 2013

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2013/002 DU 06 NOVEMBRE 2013 MODIFIANT ET
COMPLETANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI
N°2012/014 DU 21 DECEMBRE 2012 PORTANT LOI DE
FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR
L'EXERCICE 2013

*Le Parlement a délibéré et adopté,
le Président de la République
promulgue la loi dont la teneur
suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée l'Ordonnance n° 2013/002 du 06 novembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 16 DEC. 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PRESIDENT
PAUL BIYA

